



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

OPAH Centre Historique. 52 rue Leyteire-1 rue Tombe l'Oly-3 rue Gaspard Philippe-22 rue Hugla-21 rue du Loup-5 place St Pierre-9 rue des Faures-14/16 rue Paul Bert-34 rue de la Fusterie. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

SCI SACHA, propriétaire de l'immeuble sis 52, rue Leyteire, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble vacant en restructurant les 9 logements en 4 logements (2T2 –2T3) en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 novembre 2005.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 23 novembre 2005 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°25233.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 73.788 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 184.470 €

Aide de la Ville au propriétaire : $184.470 \text{ €} \times 10\% = 18.447 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI SACHA une participation d'un montant de 18.447 € pour la Ville de Bordeaux

M. et Mme Dominique RUBINO, propriétaire de l'immeuble sis 1, rue Tombe l'Oly, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble vacant en un commerce et un logement de type 3 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 4 avril 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH des 14 juin 2006 et 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000413.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 68.443 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 61.598 €
Aide de la CUB 10% : 6.844 €

Aide de la Ville au propriétaire : $68.443 \text{ €} \times 10\% = 6.844 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. et Mme Dominique RUBINO une participation d'un montant de 6.844 € pour la Ville de Bordeaux

M. Stéphane LECLERC, propriétaire de l'immeuble sis 3, rue Gaspard Philippe, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé d'un commerce et de 6 logements dont 2 vacants. Un logement de type 4 est en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 février 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH des 14 juin 2006 et 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000371.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 66.827 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46.779 €
Aide de la CUB 10% : 6.683 €

Aide de la Ville au propriétaire : $66.827 \text{ €} \times 10\% = 6.683 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Stéphane LECLERC une participation d'un montant de 6.683 € pour la Ville de Bordeaux

SCI ISMA, copropriétaire de l'immeuble sis 22, rue Hugla, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble vacant de 3 logements dont deux de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 4 avril 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH des 14 juin 2006 et 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000361.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 66.416 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46.491 €
Aide de la CUB 10% : 6.642 €

Aide de la Ville au propriétaire : $66.416 \text{ €} \times 10\% = 6.642 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI ISMA une participation d'un montant de 6.642 € pour la Ville de Bordeaux

Mme Françoise HAZEBROUCK, propriétaire de l'immeuble sis 21, rue du Loup, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un hôtel en quatre logements dont trois logements de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 4 avril 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH des 14 juin 2006 et 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000404.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 141.700 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 99.190 €
Aide de la CUB 10% : 14.170 €

Aide de la Ville au propriétaire : $141.700 \text{ €} \times 10\% = 14.170 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme Françoise HAZEBROUCK une participation d'un montant de 14.170 € pour la Ville de Bordeaux

SCI MHL, propriétaire de l'immeuble sis 5, place St Pierre, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble composé d'un commerce et de trois logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 11 octobre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000612.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27.092 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18.964 €
Aide de la CUB 10% : 2.709 €

Aide de la Ville au propriétaire : $27.092 \text{ €} \times 10\% = 2.709 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI MHL une participation d'un montant de 2.709 € pour la Ville de Bordeaux

M. J.François CHARRIER et Mle Doris LASSEIGNE, propriétaires de l'immeuble sis 9, rue des Faures, à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant composé d'un commerce et de 4T1 en un immeuble composé d'un commerce et deux T2 dont un en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 février 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH des 14 juin 2006 et 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000359.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27.770 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19.439 €
Aide de la CUB 10% : 2.777 €

Aide de la Ville au propriétaire : $27.770 \text{ €} \times 10\% = 2.777 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. J.François CHARRIER et Mle Doris LASSEIGNE une participation d'un montant de 2.777 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 34, rue de la Fusterie :

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant de trois logements dont deux de type 2 en loyer conventionné et un en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 février 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 12 juillet 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000410.

M. Mme Patrick FAIVRE, copropriétaires de l'immeuble sis 34, rue de la Fusterie, à Bordeaux, pour un logement conventionné.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 75.803 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 53.062 €
Aide de la CUB 10% : 7.580 €

Aide de la Ville au propriétaire : $75.803 \text{ €} \times 10\% = 7.580 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. et Mme Patrick FAIVRE une participation d'un montant de 7.580 € pour la Ville de Bordeaux

Mme Dominique PARSY, copropriétaire de l'immeuble sis 34, rue de la Fusterie, à Bordeaux, pour un logement conventionné.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 76.315 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 53.421 €
Aide de la CUB 10% : 7.632 €

Aide de la Ville au propriétaire : $76.315 \text{ €} \times 10\% = 7.632 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme Dominique PARSY une participation d'un montant de 7.632 € pour la Ville de Bordeaux

M. Mme Pierre ARLUCIAGA, copropriétaires de l'immeuble sis 34, rue de la Fusterie, à Bordeaux, pour un logement en loyer intermédiaire.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 171.927 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 68.771 €

Aide de la Ville au propriétaire : $171.927 \text{ €} \times 10\% = 17.193 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. et Mme Pierre ARLUCIAGA une participation d'un montant de 17.193 € pour la Ville de Bordeaux

M. Olivier FOURDAN, copropriétaire de l'immeuble sis 14/16, rue Paul Bert, à Bordeaux, pour un logement conventionné.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28.665 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20.066 €
Aide de la CUB 10% : 2.867 €

Aide de la Ville au propriétaire : $28.665 \text{ €} \times 10\% = 2.867 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Olivier FOURDAN une participation d'un montant de 2.867 € pour la Ville de Bordeaux

M. Mme Bertrand GALLET, copropriétaires de l'immeuble sis 14/16, rue Paul Bert, à Bordeaux, pour un logement conventionné.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44.363 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31.054 €
Aide de la CUB 10% : 4.436 €

Aide de la Ville au propriétaire : $44.363 \text{ €} \times 10\% = 4.436 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Mme Bertrand GALLET une participation d'un montant de 4.436 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

